



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission 28 mai 2015

Date de révision 1er juillet 2025

Numéro de révision 6

1. Identification

Identifiant du produit

Nom du produit Lingette germicide jetable Sani-Cloth® Plus

Autres méthodes d'identification

Code(s) du produit FDS 0002-00 FRANÇAIS CANADA

Synonymes Aucun

Autres informations Numéro(s) d'article : Q90172 et Q85984

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Utiliser comme désinfectant sur les surfaces dures et non poreuses. Lire et comprendre l'intégralité de l'étiquette avant l'utilisation. Utiliser uniquement conformément aux instructions sur l'étiquette. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme aux instructions fournies sur l'étiquette constitue une infraction à la loi fédérale.

Restrictions d'utilisation Réservé à un usage professionnel et hospitalier.

Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

Professional Disposables International, Inc.
400 Chestnut Ridge Road
Woodcliff Lake, NJ 07677

Distributeur

Professional Disposables International, LTD
140 Woodbridge Ave., Un CL-1
Vaughan, Ontario L4L 4K9
Canada

Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence PERS :
1-800-633-8253 (national/Canada)

2. Identification des dangers

Classification de la substance/du mélange

Liquides inflammables	Catégorie 3
Irritant oculaire	Catégorie 2B

Éléments d'étiquetage



Avertissement

Mentions de danger

Liquide et vapeur inflammables.
Provoque une irritation oculaire.

Mentions de prudence - Prévention

Laver le visage, les mains et les parties exposées de la peau soigneusement après manipulation.
Mettre à la terre et lier électriquement le contenant et l'équipement de réception.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Prendre des mesures pour éviter les décharges électrostatiques.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et des autres sources d'inflammation.
Ne pas fumer. Garder le contenant bien fermé.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.
Porter des gants, des vêtements de protection, et une protection des yeux et du visage.

Mentions de prudence – Intervention

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau à l'eau ou prendre une douche.

Incendie

En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre extinctrice ou de la mousse résistant à l'alcool pour éteindre le feu.

Mentions de prudence - Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé.
Garder au frais.

Mentions de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Autres informations

Aucune information disponible.

3. Composition/informations sur les ingrédients

Substance

Synonymes

Aucun.

Formule

4BQ89001

Nom chimique	N° CAS	% en poids	Numéro de registre conformément à la Loi sur l'examen des renseignements sur les matières dangereuses (n° de registre HMIRA)	Date de dépôt auprès de la HMIRA et date d'octroi de l'exemption (le cas échéant)
Alcool isopropylique	67-63-0	10-20	-	-
Chlorure de n-alkyldiméthyléthylbenzylammonium	68956-79-6	<1	-	-
Chlorure de n-alkyldiméthylbenzylammonium	68391-01-5	<1	-	-

4. Mesures de premiers soins

Description des mesures de premiers soins

Inhalation	Aucune mesure de premiers soins ne devrait être nécessaire. Si des symptômes se développent, placer la victime à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes pour s'assurer que le produit est éliminé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Contact avec la peau	Aucune mesure de premiers soins ne devrait être nécessaire.
Ingestion	L'ingestion est peu probable pour les produits solides. Aucune mesure de premiers soins n'est requise en cas de transfert de petites quantités des mains à la bouche.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié Utiliser un brouillard ou un jet d'eau, de la mousse résistante à l'alcool, du dioxyde de carbone ou un produit chimique sec.

Moyen d'extinction non approprié Aucun connu.

Dangers spécifiques dus à la substance chimique Le produit brûlera en cas d'incendie. L'agent saturant liquide est un liquide inflammable. Ce produit ne contient qu'une faible quantité de liquide par contenant; le risque d'incendie est donc minime.

Données d'explosivité

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucune.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucune.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent toujours porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets pour les incendies impliquant des produits chimiques ou dans des espaces confinés.

6. Mesures en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éliminer toute source d'inflammation telle que flammes nues, veilleuses, etc. Ventiler la zone. Éviter le contact avec les yeux.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement et de nettoyage Ne pas réutiliser le produit. Récupérer et placer dans un récipient approprié pour élimination.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains après la manipulation.

Conditions pour un stockage sans danger, y compris incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la chaleur et des flammes nues. Protéger le contenant contre tout dommage physique. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de la zone de travail, soumis à un contrôle de l'accès obligatoire et à une limite d'exposition à court terme (LECT)

Limites d'exposition

Nom chimique	VLS ACGIH	LEP OSHA	NIOSH
Alcool isopropylique 67-63-0	LECT : 400 ppm MPT : 200 ppm	MPT : 400 ppm MPT : 980 mg/m ₃ (annulée) MPT : 400 ppm (annulée) MPT : 980 mg/m ₃ (annulée) LECT : 500 ppm (annulée) LECT : 1225 mg/m ₃	DIVS : 2000 ppm MPT : 400 ppm MPT : 980 mg/m ₃ LECT : 500 ppm LECT : 1225 mg/m ₃

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
Alcool isopropylique 67-63-0	MPT : 200 ppm MPT : 492 mg/m ₃ LECT : 400 ppm LECT : 984 mg/m ₃	MPT : 200 ppm LECT : 400 ppm	MPT : 200 ppm LECT : 400 ppm	MPT : 200 ppm LECT : 400 ppm

Limites d'exposition biologique sur le lieu de travail

Nom chimique	ACGIH
Alcool isopropylique 67-63-0	40 mg/L

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques Une ventilation est adéquate dans des conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection si nécessaire pour éviter tout contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps Aucune requise pour une utilisation normale.

Protection respiratoire En cas de dépassement des niveaux d'exposition, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué contre les vapeurs organiques. Le choix de la protection respiratoire dépend du type, de la forme et de la concentration du contaminant. Choisir la protection respiratoire conformément au protocole de l'établissement, à la réglementation locale et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect Liquide incolore sur non-tissé
État physique Lingette pré-humidifiée
Couleur Blanc
Odeur Neutre/légère odeur d'alcool
Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition (ou point initial d'ébullition ou intervalle d'ébullition)	Aucune donnée disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	
Limite d'inflammabilité dans l'air		
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	33,0 °C / 91,4 °F	CC (Vase clos)
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
TDAA (°C)	Aucune donnée disponible	
pH	10-11,5	
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Solubilité	Aucune donnée disponible.	
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible.	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Aucune donnée disponible	

Pression de vapeur (taux d'évaporation inclus)	Aucune donnée disponible	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	
Densité et/ou densité relative	0,976	(0,878-1,074)
Masse volumique apparente	Aucune donnée disponible	
Densité du liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	

Autres informations

Teneur en COV (%) Aucune information disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
Possibilité de réactions dangereuses	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants forts.
Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'inflammation.
Matières incompatibles	Éviter tout contact avec les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	D'après les données de test, le produit est classé dans la catégorie de toxicité III de l'EPA.
Contact oculaire	D'après les données de test, le produit est classé dans la catégorie de toxicité III de l'EPA.
Contact cutané	D'après les données de test, le produit est classé dans la catégorie de toxicité IV de l'EPA.
Ingestion	L'ingestion est peu probable en raison de la forme du produit. Aucun effet indésirable n'est prévu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux.

Mesures de toxicité numériques

Informations sur les composants

Nom chimique	Oral DL50	Dermique DL50	Inhalation CL50
Alcool isopropylique 67-63-0	4710-5840 mg/kg (rat)	= 4059 mg/kg (lapin)	> 10000 ppm (rat) 6 h
Chlorure de n-alkyldiméthylbenzylammonium 68391-01-5	= 850 mg/kg (rat)	= 2300 mg/kg (lapin)	-

Effets différés et immédiats, ainsi qu'effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Corrosion/irritation cutanée Non classé.

Lésions/irritation oculaires	Provoque une irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé.
Cancérogénicité	Non classé.
Toxicité pour la reproduction	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Non classé.
Danger par aspiration	Non classé.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme pouvant entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou d'élimination non professionnelle.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Alcool isopropylique 67-63-0	CE50 : >1000 mg/L (96 h, Desmodesmus subspicatus) CE50 : >1000 mg/L (72 h, Desmodesmus subspicatus)	CL50 : = 9640 mg/L (96 h, Pimephales promelas) CL50 : = 11130 mg/L (96 h, Pimephales promelas) CL50 : >1400000 µg/L (96 h, Lepomis macrochirus)	-	CE50 : = 13299 mg/L (48 h, Daphnia magna)

Persistance et dégradabilité Aucune donnée disponible pour le produit.

Bioaccumulation Aucune donnée disponible pour le produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05

Autres événements indésirables Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des lingettes	Ne pas réutiliser la lingette. Jeter la lingette usagée à la poubelle. Ne pas jeter dans les toilettes.
Élimination de l'emballage	Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ni remplir à nouveau ce contenant. Éliminer conformément à toutes les réglementations locales, provinciales et fédérales.

14. Informations relatives au transport

Département américain des transports (DOT)

Notes	Non régulé. (voir 49 CFR 173.105(e))
-------	---

IATA

Numéro ONU ou numéro d'identification	3175
Nom d'expédition ONU	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (alcool isopropylique)
Classe(s) de danger pour le transport	4.1
Groupe d'emballage	II

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification	3175
Nom d'expédition ONU	Solides contenant un liquide inflammable, n.s.a. (alcool isopropylique)
Classe(s) de danger pour le transport	4.1
Groupe d'emballage	II

15. Informations réglementaires

Inventaires internationaux

TSCA	Contactez le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
DSL/NDSL	Contactez le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
EINECS/ELINCS	Contactez le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
ENCS	Contactez le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
IECSC	Contactez le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
KECL	Contactez le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
PICCS	Contactez le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
AIC	Contactez le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
NZIoC	Contactez le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.
TCSI	Contactez le fournisseur pour connaître le statut de conformité à l'inventaire.

Légende :

TSCA - Inventaire (article 8(b) de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)

DSL/NDSL - Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

ENCS - Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Inventaire coréen des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des produits et substances chimiques

AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels

NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

TCSI - Inventaire taïwanais des substances chimiques

Réglementations fédérales américaines

SARA 313

Section 313 du Titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization) de 1986. Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de déclaration de la Loi et du Titre 40 du Code de réglementation fédéral, Partie 372.

Catégories de danger SARA 311/312

Si ce produit répond aux critères de déclaration de niveau 311/312 de l'EPCRA (40 CFR 370), se reporter à la Section 2 de cette FDS pour connaître les classifications appropriées. Conformément à la réglementation modifiée de l'article 40 CFR 370, la déclaration de niveau II de l'EPCRA 311/312 pour l'année civile 2017 devra être conforme aux classifications de danger mises à jour.

CERCLA

Ce produit n'est pas soumis à déclaration au titre de la CERCLA. Cependant, de nombreux États ont des exigences de déclaration plus strictes. Déclarer tout déversement conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

Règlementations des États américains

Proposition 65 de Californie

Ce produit n'est pas soumis à déclaration en vertu de la Proposition 65 de Californie.

16. Autres informations

NFPA	Dangers pour la santé 1	Inflammabilité 3	Instabilité 0	Dangers spécifiques -
HMIS	Dangers pour la santé 1	Inflammabilité 3	Dangers physiques 0	Protection personnelle X

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Date de publication 28 mai 2015

Date de révision 1er juillet 2025

Note de révision 6.

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exactes à la date de leur publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à servir de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour un tel produit utilisé en association avec d'autres matériaux ou dans tout autre processus, sauf indication contraire dans le texte.

Fin de la fiche de données de sécurité